



Siege social + résidence principale

Par **olympo_old**, le **30/08/2007** à **16:31**

Bonjour, rn j'aurai plusieurs questions dans le domaine de l'immobilier. rn J'ai un appartement que j'ai loué à un particulier en résidence principale. Ce locataire ne m'a jamais payé les loyers, il a créé une société (SARL à associé unique) et l'a domiciliée à cette même adresse. A ce jour, il n'habite plus dans les lieux mais l'adresse de son siège social est toujours celle de mon appartement. rn rn1. Avait-il le droit de domicilier sa société à l'adresse de mon appartement sans mon autorisation ? rn2. Il n'habite plus dans mon appartement mais son siège social est toujours à mon adresse, puis-je le sommer de faire son changement de domiciliation de société ou lui réclamer un loyer ? rn3. Etant donné qu'il a quitté les lieux sans me prévenir, je ne lui ai pas fait signer d'état des lieux de sortie. Le bail court-il toujours ? rn rnMerci par avance.